



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 135-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.182

Déposée le : 12.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
Flück (Interlaken, PLR)
Ryser (Seftigen, PVL)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Stampfli (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Autonomie énergétique des immeubles du canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de présenter un plan d'investissement (éventuellement sous forme de plans quadriennaux) afin d'équiper, dans un délai maximum de douze ans, toutes les surfaces de toiture et de façade de l'administration cantonale qui s'y prêtent de panneaux photovoltaïques ou d'installations solaires thermiques pour la production d'électricité ;
2. d'accélérer les travaux de rénovation énergétique et climatique des immeubles du canton, en veillant notamment à utiliser la chaleur renouvelable, et à assurer la quasi-autonomie électrique de ses immeubles.

Développement :

Selon les estimations de l'OIC, le canton de Berne ne produit sur ses propres infrastructures qu'une tout petite portion de sa consommation d'électricité. En effet, les indicateurs mentionnés dans le Miroir du développement durable révèlent un niveau d'autosuffisance de 4,5 % seulement pour l'année 2020. Même si les différentes entreprises exploitantes ont réalisé des économies d'énergie au cours des dernières années et que le portefeuille immobilier présente diverses améliorations, il n'en reste pas moins que les besoins en électricité demeurent élevés. Il faudrait déjà commencer par réduire les émissions de gaz à effet de serre au plus vite. En ce qui concerne le patrimoine immobilier du canton, il est possible et souhaitable de développer significativement les investissements dans le photovoltaïque afin d'assurer une quasi-autonomie en électricité du parc immobilier du canton d'ici la fin de la prochaine décennie.

La pratique, telle qu'elle est mise en œuvre à l'heure actuelle, consistant à construire des installations solaires sur les toits des bâtiments en construction ou en cours de rénovation ne suffira pas à permettre une transition énergétique suffisamment rapide. Dorénavant, le canton doit faire feu de tout bois et développer l'énergie solaire sur les bâtiments et infrastructures même si ceux-ci ne sont pas en cours de construction ou de rénovation.

Pour ce faire, il est urgent de mettre en place une planification et une politique d'investissement dans ce domaine qui, outre les critères économiques, tiennent compte de l'âge des bâtiments et de leur bilan écologique. De telles mesures ne devraient avoir qu'un impact budgétaire limité si l'on considère le volume d'investissement de l'OIC, y compris en termes de coûts d'exploitation. Il faut en outre bien avoir à l'esprit que les investissements réalisés dans les installations solaires sont source de revenus et permettent de couvrir les coûts.

Au niveau fédéral, une intervention en ce sens du PLR. Les Libéraux-Radicaux a été acceptée le 1^{er} juin 2021¹ ; la mise en œuvre est en cours². Au Grand Conseil, une demande similaire a été adoptée fin novembre 2020 sous la forme d'une motion ayant valeur de directive (170-2020 « Offensive pour l'énergie solaire : il est temps pour le canton d'agir »), mais elle est exempte de planification concrète en ce qui concerne les investissements. Pour le moment, le canton ne prévoit d'installer des panneaux solaires que sur les nouvelles constructions ou sur les bâtiments qu'il veut rénover. Or, à ce jour, il n'existe aucune stratégie de mise en œuvre.

Destinataire

– Grand Conseil

¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193750>

² <https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2019/20193750/Bericht%20BR%20F.pdf>